



STAGES de formation

Spécialité de formation

Enfance, famille

Sous-spécialité

Protection de l'enfance et de l'adolescence

LA RESPONSABILITE DES PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE ET L'AUTORITE PARENTALE



Organisation

Présentiel

Durée

1 jour(s) dont 6 heure(s) en présentiel et 0 heure(s) à distance

Niveau

Approfondissement

Code IEL

(Structure / stage / session)

86 / B3C4N /

Lieu :

Marsac sur l'Isle

PUBLIC

Professionnels de l'enfance

Dates :

24 mars 2026

PRÉREQUIS

Aucun

Horaires :

09h00 à 16h30

OBJECTIFS

Actualiser ses connaissances juridiques en matière d' autorité parentale, Savoir se positionner à l'école et en ACM face aux parents et aux tiers, dans le respect de la réglementation en vigueur.
Appréhender les mécanismes et les subtilités de la responsabilité

Contacts

Quentin COUSIN

Conseiller formation
quentin.cousin@cnfpt.fr

Cynthia ANDRIEUX

Secrétaire formation
cynthia.andrieux@cnfpt.fr

CONTENU

- La différence entre l'autorité parentale et l'exercice de l'autorité parentale (acquisition, délégation, retrait)
- La situation particulière des couples séparés, des enfants placés (etc.), le positionnement des professionnels et des institutions face à ses situations
- La conduite à tenir à l'école et en ACM dans différentes situations (à qui remettre ou ne pas remettre l'enfant ?)
- L'autorité parentale et son exercice au quotidien (décharges, inscriptions, autorisations, etc.)
- La responsabilité des professionnels à l'école et en ACM (qu'a-t-on le droit de faire, de dire, comment se protéger ?)
- Le respect de la vie privée, le secret et la discrétion professionnelle

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, échanges à partir de situations concrètes exposées par les participants

INTERVENANT

Pour cette formation le CNFPT a retenu M.Lebrun